



Tagung der Alpenkonferenz	IX
Réunion de la Conférence alpine	
Sessione della Conferenza delle Alpi	
Zasedanje Alpske konference	
TOP / POJ / ODG / TDR	17
	FR

OL: DE

CREATION D'UN RESEAU ECOLOGIQUE : CREATION D'UN PLATEFORME « RESEAU ECOLOGIQUE » ET MANDAT

A Rapport de l'Allemagne, de la France et du Secrétariat permanent

B Proposition de décision

Annexes:

Annexe 1 : Récapitulatif des travaux existants et des processus de mise en œuvre des réseau écologique dans les Alpes

- Annexe 2 : Composition de la plate-forme « Réseau écologique »

- Annexe 3 : Mandat de la plate-forme « Réseau écologique »

A Rapport de l'Allemagne, de la France et du Secrétariat permanent

Le Réseau alpin des Espaces protégés se consacre depuis 2002 au thème « Réseau écologique dans les Alpes », qui constitue également une priorité du Programme de Travail Pluri-annuel de la Convention alpine 2005-2010 (PTP). Le Protocole Protection de la nature et entretien des paysages : article 12 (« Réseau écologique » – Engagement en faveur d'un réseau d'espaces protégés, de biotopes et d'autres éléments dignes de protection -), rattaché à l'article 3, paragraphe 2 (« Engagements internationaux » – Les Parties contractantes s'engagent à promouvoir la coopération transfrontalière aux niveaux régional et local -) constitue le fondement de ces activités. Depuis 2002, plusieurs projets ont été réalisés dans ce domaine par divers États Parties et organisations internationales (voir annexe 1)

En concertation avec la France et avec tous les autres pays alpins, l'Allemagne a proposé une étude sur ce thème lorsqu'elle assurait la Présidence de la Conférence alpine. ALPARC, qui a été chargée de réaliser cette étude par le 27^{ème} Comité permanent de la Conférence alpine, a présenté ses résultats lors de la VIII^{ème} Conférence alpine du 16 novembre 2004 à Garmisch-Partenkirchen. En novembre 2005, à Berchtesgaden, l'Allemagne a organisé avec le Réseau Alpin des Espaces protégés un séminaire international consacré à ce thème. Se fondant sur les résultats de l'étude, ce séminaire a vu la participation de représentants officiels des Parties contractantes de la Convention alpine. Les participants à ce séminaire ont proposé que « les travaux de mise en oeuvre du réseau écologique soient accompagnés par un groupe d'experts formé de représentants des États Parties et d'observateurs ».

Le 32^{ème} Comité permanent de la Conférence alpine a jugé nécessaire d'accompagner les travaux de mise en oeuvre du réseau écologique par un groupe de travail formé de représentants des Parties contractantes et d'observateurs (voir annexe 2). Il a donc chargé le Secrétariat permanent d'élaborer d'ici à la 33^{ème} réunion du Comité permanent un projet de mandat pour le Groupe de travail « Réseau écologique » en coopération avec la France, l'Allemagne et le Comité de Pilotage international du Réseau alpin des Espaces protégés (voir annexe 3).

Compte tenu de la nature complexe, technique et scientifique du réseau écologique, l'Allemagne, la France et ALPARC proposent la création d'une plate-forme regroupant toutes les autorités, les institutions scientifiques et les organisations internationales œuvrant dans

ce domaine. Le Comité de Pilotage international du réseau alpin se réjouit expressément de la création de cette plate-forme.

B Proposition de décision

La IX^{ème} Conférence alpine installe une plate-forme « Réseau écologique » composée aux termes de l'annexe 2 et dont le mandat découle de l'annexe 3.



Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

IX

TOP / POJ / ODG / TDR

17

FR

OL: DE

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

1

Travaux existants et processus de mise en œuvre des réseaux écologiques dans les Alpes

Depuis 2002, le Réseau alpin des Espaces protégés traite de manière approfondie le thème du « Réseau écologique dans les Alpes ». Certains pays alpins ont en outre entrepris des initiatives au niveau régional ou national. La Suisse en particulier a déjà bien progressé dans la création d'un « Réseau écologique national ». Une approche similaire a été adoptée par le Département français de l'Isère. Nous indiquons ci-après toutes les initiatives et publications de notre connaissance qui se réfèrent directement ou indirectement au Réseau écologique tel que l'entend la Convention alpine.

- Protocole Protection de la nature de la Convention alpine, 1991
- ALPARC actes de la 4^{ème} Conférence internationale des Espaces protégés alpins : « Les espaces protégés alpins – Carrefours de l'écologie et de la communication », 2003.
- WWF, ALPARC, CIPRA, ISCAR – Brochure « The Alps: a unique natural heritage », 2004, avec travaux préparatoires et cartographie.
- ALPARC Étude « Réseau écologique », Signaux alpins 3 de la Convention alpine, 2004
- Réseau écologique national REN. Rapport final. Une vision pour l'interconnexion des espaces vitaux en Suisse, Suisse, 2004.
- Diverses décisions de la Convention alpine sur ce thème (Bolzano 2004, Villach, Galtür 2005, Bolzano avril 2006)
- Programme de Travail Pluriannuel de la Convention alpine, 2005
- Activités des pays alpins membres de l'UE dans le cadre de NATURA 2000
- « European Green Belt » : mise en réseau des régions limitrophes des deux anciens blocs en Europe (notamment la Slovénie et l'Italie)
- WWF Ecoregion Conservation Plan for the Alps, 2005
- Rapport ALPARC : « Création d'un réseau écologique d'espaces protégés », 2006
- CIPRA Dossier réalisé en collaboration avec le Ministère allemand de l'Environnement (Berlin) et ALPARC : « Corridors écologiques dans l'espace alpin », 2006
- WWF Final report « Final technical report of the main potential connectivity areas of the Alps », 2006



Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

IX

TOP / POJ / ODG / TDR

17

FR

OL: DE

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

2

Composition de la plate-forme « Réseau écologique»

Nous recommandons que la plate-forme « Réseau écologique » voie la participation de représentants de toutes les initiatives figurant à l'annexe 1, en particulier d'expertes et experts compétents des Parties contractantes et d'observateurs de la Convention alpine. Cette large participation à la plate-forme vise à exploiter les synergies possibles et à éviter les projets parallèles, en vue d'aboutir assez rapidement à un résultat cohérent dans l'ensemble de l'espace alpin par le biais d'une procédure harmonisée. Il est particulièrement important de faire connaître le projet à la population alpine, ce qui ne peut résulter que d'une coordination de toutes les initiatives.

Nous recommandons ci-dessous la liste des institutions participant à la plate-forme « Réseau écologique » :

- Expertes et experts des Parties contractantes de la Convention alpine
- Expertes et experts des observateurs (en particulier ISCAR / CIPRA / IUCN)
- ALPARC
- WWF International – Programme alpin



Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

IX

TOP / POJ / ODG / TDR

17

FR

OL: DE

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

3

Mandat de la plate-forme « Réseau écologique »

Afin d'engager des mesures concrètes visant à mettre en œuvre l'article 12 et les autres articles y relatifs du Protocole « Protection de la nature et entretien des paysages », et en vue d'apporter une contribution significative à la création d'un réseau global d'espaces protégés aux termes de la décision VII/28 de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CBD), la IX^{ème} Conférence alpine crée une plate-forme « Réseau écologique ». Elle invite cette plate-forme à traiter de manière approfondie, au cours des 2 prochaines années, les grands thèmes du « Réseau écologique » énumérés ci-après, en se basant sur tous les travaux réalisés et sur les éléments présents à ce jour, dans le cadre des décisions du 32^{ème} Comité permanent :

1. Élaboration d'une terminologie et d'une méthodologie communes en vue de mettre en œuvre le réseau écologique avec la participation d'expertes et d'experts,
2. Rédaction d'un catalogue de mesures visant à mettre en œuvre le réseau écologique, y compris de propositions relatives aux activités d'accompagnement auprès du public,
3. Définition d'indicateurs appropriés en vue de contrôler la mise en œuvre du réseau écologique
4. Travail avec les collectivités territoriales intéressées (régions pilotes) et les acteurs locaux afin de mettre en œuvre concrètement et de créer des liaisons entre les espaces protégés et les régions à haute diversité biologique, dans le but de créer un réseau écologique aux niveaux local et régional,
5. Identification de ressources financières régionales, nationales et supranationales afin d'adopter les mesures de mise en œuvre du réseau écologique,
6. Lancement d'études d'accompagnement consacrées à la mise en œuvre du réseau écologique dans l'ensemble de l'espace alpin et se fondant sur les espaces protégés et les résultats des régions pilotes,
7. Coopération et concertation avec tous les projets connus sur le thème « réseau écologique », « corridors écologiques ou biologiques » aux niveaux international, national et régional.

La plate-forme « Réseau écologique » se réunit une fois par an. Sa composition est indiquée dans l'annexe 2.

La plate-forme « Réseau écologique » élabore les résultats dans des documents appropriés, et elle rend compte à la Conférence alpine. En outre, elle présente une fois par an au Comité permanent un rapport d'activité résumant les travaux en cours. La création du réseau écologique alpin est un projet de longue haleine. La X^{ème} Conférence alpine de 2008 décidera de la marche à suivre sur la base des résultats de la première phase de deux ans.